

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION le 21 septembre - 7 h
CNW CODE 01
+ Hebdo

**LE CONSEIL DES AÎNÉS RÉCLAME UN PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS SUR
LA MALADIE D'ALZHEIMER ET LES AFFECTIONS CONNEXES**

QUÉBEC, LE 21 SEPTEMBRE 2007 – En ce 21 septembre 2007, Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer, le Conseil des aînés tient à rappeler certains faits.

Au Québec, en 2001, on estimait qu'environ 8 % des personnes âgées de 65 ans ou plus souffraient de la maladie d'Alzheimer ou d'une affection connexe. Les projections démographiques laissent entrevoir que cette proportion passera à 9,3 % en 2031 et à 13 % en 2051, à cause principalement de l'augmentation massive du nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus. En outre, plus l'âge augmente, plus la prévalence de ces maladies est forte. Pour les aînés âgés de 65 à 74 ans, la prévalence se situe à 2,4 %, alors que pour le groupe des personnes âgées de 85 à 89 ans, elle atteint 23 %, soit une proportion presque dix fois plus importante.

Si les proportions sont impressionnantes, les nombres absolus le sont tout autant. D'un peu plus de 75 000 en 2001 à un peu plus de 90 000 en 2006, le nombre de personnes aînées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une affection connexe atteindra plus de 200 000 personnes en 2031 et plus de 300 000 personnes en 2051.

Considérant, d'une part, que les soins et les services donnés aux personnes aînées en perte d'autonomie ne répondent qu'en partie aux besoins des

personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et des affections connexes et de leurs proches aidants et, d'autre part, que la situation risque fort de se détériorer gravement d'ici une vingtaine d'années, le Conseil des aînés considère qu'il y a urgence à agir dès maintenant.

« Les personnes atteintes, leur famille et leurs proches aidants attendent depuis fort longtemps un plan d'actions et de mesures concrètes pour les appuyer », de conclure le président du Conseil des aînés, M. Georges Lalande.

Conformément à sa loi, le Conseil des aînés a le mandat d'état de promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller la ministre responsable et le gouvernement sur toute question qui concerne les personnes âgées.

Sources : Annie Michaud
Agente de recherche
Téléphone : (418) 643-0110
Sans frais : 1 877 657-2463
Courriel : annie.michaud@cda.gouv.qc.ca

Suzanne Pilote
Responsable des communications
Téléphone : (418) 643-0098
Sans frais : 1 877 657-2463
Courriel : suzanne.pilote@cda.gouv.qc.ca